

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En Exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 21/11/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CUQ-TOULZA**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Sept Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUSSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Pouvoirs : Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude PINEL, Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Didier JANSON ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Absents : Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/46 : Demande de subvention DETR dans le cadre du projet « Rénovation d'un bureau en logement de type T3 au 7, avenue de Toulouse »

Considérant le projet de rénovation d'un bureau en logement de type T3 aux normes PMR au 7, avenue de Toulouse,

Considérant l'accord de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie pour effectuer des demandes de subventions concernant des projets de rénovations de biens appartenant à ce jour à l'EPF d'Occitanie,

Considérant l'avant-projet définitif, établi par l'architecte FARAMOND qui estime cette opération à 96 000,58 €HT,

Considérant que la dépense éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux s'élève à 42 000,58 €HT, après avoir soustrait les 10 ans de loyers (soit 54 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention, 12 voix pour :

- INSCRIT ce projet au budget 2026 de la commune ;
- SOLLICITE une subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR 2026 ;
- PRECISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Dépense éligible	Taux sollicité	Montant	% subvention
Etat (DETR)	42 000,58 €	35 %	14 700,20 €	15,3 %
Autofinancement			81 300,38 €	84,7 %
TOTAL			96 000,58 €	

- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.

